



## **Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques**

### **Demande d'utilisation de trichloréthylène: les tiers intéressés peuvent fournir des informations concernant des substances ou des technologies de remplacement**

---

*L'organe commun de notification des produits chimiques de l'OFEV - OFSP - SECO*

conformément à alinéa 8 du chiffre 2 de l'annexe 1.17 de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits (ORRChim)<sup>1</sup>

*communiqué:*

La firme RUAG Aviation, Emmen, a déposé une demande afin de pouvoir continuer à utiliser du trichloréthylène (listé à l'annexe 1.17 ORRChim et à l'annexe XIV REACH) dans de la colle pour réparation de réservoirs de carburant pour aéronefs. Dans ce contexte, l'organe de réception des notifications publie les informations non-confidentielles, sur lesquelles les tiers intéressés disposant d'informations concernant des substances ou des technologies de remplacement peuvent se prononcer d'ici au 4 février 2019:

Office fédéral de la santé publique  
Organe commun de notification des produits chimiques  
CH-3003 Berne  
reachhelpdesk@bag.admin.ch

Consultations en cours relatives aux emplois ayant fait l'objet d'une demande:  
[www.anmeldestelle.admin.ch/chem/fr/home/themen/pflicht-hersteller/stoffe/stoffe-anhang-chemrrv-reach/aktuelle-konsultationen-zu-beantragten-verwendungen.html](http://www.anmeldestelle.admin.ch/chem/fr/home/themen/pflicht-hersteller/stoffe/stoffe-anhang-chemrrv-reach/aktuelle-konsultationen-zu-beantragten-verwendungen.html)

28 décembre 2018

Organe commun de notification des produits chimiques

<sup>1</sup> RS 814.81